

Image not found or type unknown



Etrangers besoins d'aide svp

Par **hakimmm**, le **12/04/2009** à **23:28**

Bonjour,

Je suis marié avec une française depuis plus de 3ans seulement depuis plusieurs mois maintenant notre vie de couple n'est plus possible. Grace a cette femme j'ai des papiers car je suis marocain sans papiers. Seulement j'ai rencontrer une femme et j'en suis tres amoureux. Nous nous cachons et elle patiente mais je vois bien qu'elle en a marre et qu'elle patiente de moins en moins. Je ne veux pas la perdre. Mais si je demande le divorce je suppose que l'on m'enlèvera ma carte de 1ans et je repartirais directement eu maroc. Est ce possible de divorcer et de me marier avec cette femme pour enfin fonder une famille et vivre sereinement? Je n'ai aucunes solutions et aucunes reponses a mes questions. Je ne sais que faire! aidez moi svp dites moi tout ce que vous savez! merci d'avance et bonne soirée

Par **DOUIDI**, le **15/04/2009** à **18:23**

essalem et bonjour attention mon frere marocain de jouer avec le feu , si tu veux rester en france il faut faire des sacrifices , est ce que la fille que tu es avec elle en cachette a ses papiers ?

Par **hakimmm**, le **15/04/2009** à **18:45**

oui elle a ses papiers et je l'aime plus que tout si tu savais...

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **16:54**

il te faut 4 ans de vie commune avec ta femme française pour pouvoir divorcé et gardé ta carte de sejour alors soit patient

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:06**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENNEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.

tu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrits nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrits en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrits en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l entrée et séjour des étrangers) qui sera écrits en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrits en noir en grand caractère (code de l entrée et séjour des étrangers et du droit d asile) après avoir cliqué dessus tu aura encore une nouvelle page qui va s ouvrir et la alors tu pourra commencé a cherche la réponse a ta question tu trouvera toutes les lois qui consernes les étrangers et leur droits et autre encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je prefere que tu passe par la démarche que je t ai dis avant parce que si tu par directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouvé par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillé pourtant si tu passe comme je t ai di tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favorite la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t intéresse s est mieux au moins tu l aura toujours avec toi s est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses a tes questions et pas besoins de payer un avocat pour poser les questions qui te tracasse je vous souhaite bonne lecture a tout ce qui verront ce message aussi.

Je vous aime.